



COMMUNE DE WIZERNES

Département du Pas-de-Calais

DÉCISION D'ADMINISTRATION DU MAIRE

DAM 2026-005

VENTE DES BIENS 23-25-27 ET 99 RUE FRANÇOIS MITTERRANT CHOIX DE L'AGENT IMMOBILIER

Nous, Pierre EVRARD, Maire de la Commune de Wizernes

VU,

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La délibération N°6 votée en séance du 28 août 2024, donnant délégation au Maire pour le choix de l'agent immobilier

CONSIDÉRANT,

- La signature des mandats pour les quatre biens auprès de Maîtres Adam CURAME, notaire à Fruges.
- La volonté de la commune d'optimiser la commercialisation des biens en ayant recours à un agent immobilier supplémentaire,

DECIDE :

- De confier un mandat de vente complémentaire à Madame Isabelle PARMENT, conseiller de l'agence IAD immobilier

Fait à Wizernes,
Le 20 mars 2026



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre EVRARD